



REGLEMENT TOURNOI

St. Christophe du Bois

Samedi 14 et Dimanche 15 Juin 2025
U15F / U15G / U18G

- Article 1 :** Les clubs invités s'engagent à présenter des joueurs de la catégorie concernée.
- Article 2 :** Les dirigeants des clubs invités sont responsables de la tenue de leur équipe sur le terrain et dans l'enceinte du complexe sportif (la commission technique du tournoi se réserve le droit de sanctionner tout écart).
- Article 3 :** Le maximum de joueurs engagés par équipe est de 10.
- Article 4 :** Seuls les joueurs inscrits sur la feuille de contrôle peuvent participer à la suite de la compétition. Tout joueur ne peut se présenter que dans une seule équipe pendant toute la durée du tournoi (sauf accord avec le comité d'organisation).
- Article 5 :** Les matchs se déroulent en 2 périodes de 8 minutes non décomptées.
Les matchs se joueront en 5 contre 5.
Le chronométrage est contrôlé par la sono centrale.
Changement de joueurs à volonté, sans arrêt de jeu obligatoirement.
Pas de temps mort.
Pas de lancers francs.
Pour chaque match, il sera accepté 4 fautes par joueur, la quatrième étant éliminatoire.
Chaque faute comptera 1 point pour l'équipe adverse.
- Article 6 :** Match gagné ⇨ 3 points
Match nul ⇨ 2 points
Match perdu ⇨ 1 point
Forfait ⇨ 0 point (toute équipe non présente à l'heure du début du match).
En cas d'égalité, le départage des équipes se fera au goal-average particulier.
En cas de nouvelle égalité, le départage se fera au goal-average général.
En cas d'égalité de 3 équipes ou plus à la fin des matchs de poule, le départage des équipes se fera au goal-average général.
En cas d'égalité des équipes à la fin d'un match de classement, une prolongation de 2 minutes sera jouée. En cas de nouvelle égalité, l'équipe victorieuse sera celle qui aura marqué le premier panier de la prolongation.
- Article 7 :** Le comité d'organisation du tournoi est seul habilité à prendre une décision en cas de litige.
- Article 8 :** Pour une bonne organisation, chaque équipe devra obligatoirement :
- se présenter 1/2 heure avant leur premier match pour remplir la feuille de contrôle.
- se présenter 1 minute avant le début de chaque match près du terrain pour permettre aussitôt la reprise du match suivant.
- Article 9 :** Dans la mesure du possible, amener un double jeu de maillots et un ballon au sigle du club.
- Article 10 :** Le club de Saint Christophe du Bois se décharge de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de toute détérioration.